

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-SIXIÈME SESSION

Documents officiels



**1940e  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 27 septembre 1971,  
à 10 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 80 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (suite) .....	1
Point 9 de l'ordre du jour Discussion générale :	
Discours de M. Gibson Barboza (Brésil) .....	1
Discours de M. Swaran Singh (Inde) .....	5
Discours de M. Khalatbari (Iran) .....	12

*Président* : M. Adam MALIK (Indonésie).

**POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de  
l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des  
contributions (suite\*)**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer votre attention sur le document A/8397/Add.1. Il s'agit d'une lettre dans laquelle le Secrétaire général m'informe que le Yémen a versé une contribution au budget ordinaire des Nations Unies, ramenant ainsi ses arriérés à une somme nettement inférieure à celle que vise l'Article 19 de la Charte. Comptant sur ce versement, l'Assemblée générale avait accepté, lors de sa 1934ème séance plénière, d'exercer l'option prévue dans la deuxième phrase du paragraphe 19. Avec le versement de la contribution du Yémen, la question est réglée.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale**

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais vous rappeler les décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa 1937ème séance, le 24 septembre, sur la procédure de la discussion générale et particulièrement sur la liste des orateurs et l'exercice du droit de réponse. Pour faciliter l'organisation des travaux, l'Assemblée avait également décidé de clore la liste des orateurs pour la discussion générale le vendredi 1er octobre.

3. **M. GIBSON BARBOZA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Que mes premières paroles soient pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement brésilien et en mon nom propre, de votre élection unanime à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles et professionnelles plei-

nement reconnues par tous ceux d'entre nous qui vous connaissent nous garantissent que la direction de nos débats est confiée à un diplomate capable et universellement respecté. Qu'il me soit permis également de dire combien le Gouvernement brésilien a apprécié l'efficacité, le tact et l'assurance avec lesquels votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, s'est acquitté de ces fonctions.

4. Nous sommes attristés par la décision irrévocable que U Thant a prise de quitter son poste de secrétaire général à la fin de son deuxième mandat. Le Gouvernement brésilien avait exprimé l'espoir que U Thant pourrait encore revenir sur sa décision et accepterait de mettre son précieux concours à la disposition de la communauté internationale pour quelque temps encore. Maintenant que le Secrétaire général réaffirme sa volonté irrévocable, je tiens, au nom de mon gouvernement, à lui renouveler l'expression de notre gratitude pour le dévouement avec lequel il a servi la cause des Nations Unies. La nécessité de le remplacer nous amène plus que jamais à réfléchir à la nature délicate et à l'importance de ce poste ainsi qu'à la responsabilité politique qui incombe au Secrétaire général dans le cadre de notre organisation. U Thant nous a donné maints témoignages de cet esprit de compréhension au cours des dix années où nous nous sommes accoutumés à le voir travailler pour la paix et la concorde internationales.

5. Célébrant le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, nous proclamons notre conviction unanime que les Nations Unies restaient la meilleure solution de remplacement aux théories de la puissance et de l'équilibre des forces qui favorisent les ambitions d'hégémonie. En dépit de l'unanimité avec laquelle nous exprimions cette conviction, nous nous accordions cependant à souligner les limites imposées à l'action de notre organisation par la renaissance d'idées politiques et de pratiques diplomatiques contraires aux buts et aux principes de la Charte.

6. Les buts et principes que les 51 Etats fondateurs des Nations Unies ont consacrés dans la Charte ont permis, en 25 ans, à 79 nations de devenir Membres à part entière et souverains de l'Organisation. En juillet 1945, face à la misère, aux souffrances et à la destruction de la seconde guerre mondiale, nous nous sommes engagés collectivement à éliminer l'intolérable pauvreté qui était le lot des deux tiers de l'humanité. Nous ne savions pas alors que, quelques semaines plus tard, la force destructrice de l'atome allait faire son apparition et constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est indiscutable que cet événement a conditionné l'évolution des relations internationales depuis San Francisco; ses effets négatifs se feront sentir aussi longtemps que le savoir qui donne la puissance ne sera pas mis de façon définitive et inconditionnelle au service de la collectivité internationale.

\* Reprise des débats de la 1934ème séance.

7. La crise contemporaine et le danger de voir les Nations Unies reléguées dans un rôle marginal iront s'accroissant tant que la richesse et le pouvoir resteront concentrés aux mains d'un petit nombre d'Etats, tant que les connaissances scientifiques et technologiques demeureront aux mains d'oligopoles, tant qu'en dernière analyse la pratique de la politique de puissance diminuera les Nations Unies, amoindissant peu à peu l'importance de leur rôle en tant que centre organisé, valable et actif des relations internationales. Ainsi, en dehors des Nations Unies, la seule perspective offerte aux Etats, pauvres ou riches, puissants ou faibles, est le chaos, conséquence inévitable des théories érigeant la force — la force nue du pouvoir économique, scientifique et militaire — en comportement international.

8. Le Gouvernement brésilien a toujours soutenu et continuera de souligner que la paix et la sécurité collectives ainsi que le progrès social et économique des pays en voie de développement constituent les problèmes cruciaux de notre époque et que de leur solution dépend l'instauration de relations harmonieuses entre les Etats.

9. C'est pour ces raisons qu'au cours de la vingt-cinquième session anniversaire le Brésil a travaillé à l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], dans laquelle nous réitérons les objectifs et principes de notre organisation et nous réaffirmons sa compétence pour examiner et résoudre les grands problèmes du monde.

10. Cette réitération rejette manifestement ce qu'on est convenu d'appeler le "réalisme politique", qui sert à imposer, à justifier de nouvelles façons de stabiliser la puissance et à créer, expressément ou implicitement, des sphères d'influence.

11. A la présente session de l'Assemblée générale, nous sommes invités à examiner, à la lumière de ce pseudo-réalisme, l'entrée dans notre organisation d'une nouvelle grande puissance. Cet esprit réaliste ressemble à une version moderne de la *realpolitik* de triste mémoire. En réalité, j'aurais préféré voir ce prétendu esprit réaliste servir à la reconnaissance, par les Nations Unies, d'un processus qui ne souffre plus de retard : l'expression, dans les actes, du devoir moral et de l'obligation politique qu'ont les nations riches de contribuer efficacement au progrès des pays moins développés, ou, tout au moins, de ne pas susciter d'obstacles à leur développement. Les études ne manquent pas; des propositions tout à fait raisonnables ont été avancées et même adoptées. Cependant, lorsque nous faisons le bilan de leur mise en oeuvre, nous sommes forcés de constater que tout ce que nous avons réussi à faire, c'est de diviser nos délibérations en périodes de temps commodes; et c'est ainsi que nous en sommes venus à la deuxième Décennie du développement.

12. Malheureusement, il ne s'agit pas ici de *realpolitik*, cette *realpolitik* qui nous permettrait de déboucher sur une paix durable et fructueuse. Bien au contraire, la *realpolitik* qu'on nous invite à appliquer en l'occurrence repose sur l'admission du fait qu'une nation comptant une population de plusieurs centaines de millions d'habitants et possédant ses propres armes nucléaires — alors que, soit dit en passant, la prolifération de ces armes est censée être condamnée — ne peut manquer de recevoir parmi nous une place compatible

avec sa puissance. Nous sommes en présence d'un nouvel exemple de politique de puissance, qui ne saurait constituer un juste critère pour l'organisation d'une société internationale fondée sur la paix, la justice et l'égalité des Etats.

13. A propos de cette question, étudiée par priorité dans toutes les chancelleries du monde, je voudrais faire observer que le fait nouveau n'est pas la découverte d'une nouvelle étoile dans la constellation des grandes puissances. Cette étoile brille depuis longtemps, depuis qu'elle a su maîtriser la technique et les moyens de compromettre la vie de l'humanité, en d'autres termes, depuis qu'elle a prouvé qu'elle possédait des armes atomiques. L'élément nouveau de la situation, élément qui change fondamentalement les perspectives de composition de l'Organisation des Nations Unies, c'est qu'une superpuissance a décidé que le moment était venu de reconnaître l'existence d'une autre grande puissance. Ce fait semble irréfutable. C'est ainsi que la candidature existe à partir du moment où le directoire du club des puissances le décide.

14. La participation de ce nouveau partenaire est considérée comme acquise — pour aujourd'hui ou pour demain, peu importe. Mais ce qui importerait, ce qui serait vraiment nouveau, c'est que cet exercice de *realpolitik* aboutisse à la discussion et à la solution des grands problèmes de paix et de sécurité par les Nations Unies, alors que ces problèmes — chose étrange — n'ont pas été discutés à l'Assemblée générale.

15. Néanmoins, en présentant ce "gel" de puissance comme une tendance faisant sérieusement obstacle à la réalisation de nos objectifs de paix, de sécurité et de développement, je ne prétends ni directement ni indirectement que les superpuissances voient de même façon leurs intérêts mondiaux ou leur comportement politique.

16. En supposant même, pour les besoins de la cause, que la communauté internationale accepte une paix nucléaire, avec le corollaire que la puissance absolue engendre des droits absolus, il n'est pas d'exemple dans l'histoire de division permanente des Etats en un petit groupe doté de tous les pouvoirs, d'une part, et, d'autre part, une seconde catégorie de pays condamnés à jouer le rôle de spectateurs ou de protégés des puissants.

17. Mais la philosophie politique de notre organisation repose sur un tout autre fondement : l'égalité des droits, des devoirs et des chances de tous les Etats Membres, le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, le non-recours à la force pour le règlement des différends internationaux et le respect de bonne foi des obligations contractées en vertu de la Charte. Il est donc évident que les doctrines fondées sur la puissance menacent l'existence des Nations Unies en tant qu'organe normatif de la société internationale, amoindissent leur rôle d'instance politique internationale ayant le droit d'imposer une discipline à la puissance elle-même — discipline qui doit jouer au bénéfice de la collectivité internationale tout entière et non de cette "oligopolie" de la force qui agit au détriment des intérêts de la collectivité.

18. A la longue, le danger le plus évident et le plus grave de cette tentative de sanctionner l'immobilité est le refus systématique d'envisager même la possibilité de réviser la

Charte. Le Gouvernement brésilien ne croit pas que la philosophie politique des Nations Unies, telle qu'elle s'exprime dans les buts et principes de la Charte, ait besoin d'être changée. C'est pourquoi j'avais lancé à l'Assemblée générale, lors du vingt-cinquième anniversaire, l'appel suivant : "Utilisons notre organisation et appliquons la Charte" [1841ème séance, par. 35].

19. Mais, comme les temps changent, le mécanisme d'application par la mise en œuvre de ces buts et principes a besoin d'être révisé. Les scénarios changeants de la réalité internationale, l'expérience de ces 25 années d'efforts pour arrêter ou endiguer crises et causes de conflit et, plus encore, l'entrée en scène de tant de nouveaux Etats souverains ont fait que bon nombre des rouages créés il y a un quart de siècle sont maintenant archaïques, inadéquats et insuffisants. La révision s'impose si nous voulons mettre à la disposition des Nations Unies des instruments qui leur permettent d'agir de façon plus active, plus impérieuse et plus souple.

20. A titre d'exemple, je mentionnerai le caractère représentatif limité d'organes tels que le Conseil économique et social, que sa composition actuelle rend incapable de refléter et d'interpréter toute la gamme complexe des intérêts économiques et sociaux des Etats Membres des Nations Unies.

21. Toujours dans le même esprit, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement brésilien ne saurait accepter que le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres soit contesté d'une manière quelconque ou limité dans ses conséquences. Ce principe ne peut faire l'objet de réserves autres que celles dues aux prérogatives expressément définies par l'Article 27 de la Charte. Une règle exceptionnelle s'y trouve mise en jeu. Ses effets ne peuvent s'appliquer à aucune autre instance ou activité de l'Organisation, ce qui confère ainsi des prérogatives spéciales aux membres du Conseil de sécurité. Et ce privilège, n'appartenant qu'au Conseil, ne saurait assurer à ses membres permanents un avantage ou une priorité quelconques sur les autres membres des organes subsidiaires de l'Assemblée, au détriment du principe de la représentation géographique équitable.

22. Il semble nécessaire de souligner ce qui est évident, puisque, trop souvent, ce qui est évident se trouve déformé sous l'influence de puissants conflits d'intérêts. Le règne de la paix représente la tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. On ne saurait confondre la paix avec l'équilibre des forces ou sa contrepartie nucléaire, l'équilibre de la terreur; cette paix ne devrait pas permettre à une situation internationale injuste de durer, elle ne saurait être non plus une simple absence de conflit sur laquelle planeraient de sinistres menaces nucléaires. Bref, la paix ne devrait pas être réduite au simple espoir de voir l'humanité survivre jusqu'au lendemain en espérant que, pour un temps encore, on n'aura pas recours aux arsenaux nucléaires. Mais cette paix repose sur une structure stable de sécurité collective qui offre les conditions nécessaires au progrès, elle doit s'identifier à l'élimination du sous-développement, élimination qui garantit à tous les Etats Membres l'intégrité territoriale, le droit à une personnalité nationale, le droit de développer leur potentiel humain, leurs capacités politiques et sociales, le droit de disposer sans entraves de tous les facteurs de leur progrès.

23. L'exigence fondamentale de l'établissement permanent de la paix et de la sécurité politique et économique repose essentiellement sur le désarmement général et complet, qui ne peut être réduit à des mesures partielles, insuffisantes, de contrôle sur les armes ou de non-armement. Bien que ces mesures soient nécessaires et louables en elles-mêmes, elles ne sont pas allées au-delà du maintien de la répartition actuelle de la puissance nucléaire sous le couvert trompeur d'une coprésidence. L'existence d'arsenaux nucléaires, les sommes qu'on dépense chaque année pour les renforcer quantitativement et les améliorer qualitativement sont dues aux antagonismes que la pratique de l'équilibre des pouvoirs ne permet pas de supprimer.

24. Nous nous sommes réunis, une fois de plus, chargés de la responsabilité qui consiste à rechercher une solution qui, si on la considère d'une façon rationnelle, semble prête à se matérialiser. Et pourtant, c'est avec entêtement que cette solution nous échappe; elle s'éloigne de notre portée en raison de cette illusion diabolique qui veut que la puissance, qui ne peut préserver qu'apparemment un petit nombre, garantira, par sa propre dynamique, la survie de tous.

25. Voilà pourquoi nos regards se tournent vers les portes derrière lesquelles, à Helsinki et à Vienne, les entretiens secrets sur la limitation des armes stratégiques se déroulent avec cette lenteur à laquelle, malheureusement, nous nous sommes accoutumés. Autour de ces tables, où nous n'avons pas notre place, les négociateurs des superpuissances jouent notre destinée à tous.

26. Dans quelques mois, se réunira la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; c'est la troisième occasion qui sera donnée, en moins de 10 ans, au monde développé de coopérer de façon concrète avec les pays en voie de développement, afin d'améliorer leurs niveaux de vie et de combler, le plus rapidement possible, le fossé économique, scientifique et technique qui sépare les nations du monde.

27. Déçu par les maigres résultats de la première et de la deuxième session de la CNUCED, conscient de la réticence de certains pays développés, de l'intransigeance de certains d'entre eux, voire de l'indifférence, encore moins excusable, d'autres encore, le Brésil pense que le sort de la troisième session de la CNUCED dépendra de l'acceptation progressive de la notion de sécurité économique collective par la communauté internationale, grâce à l'adoption de décisions d'une large portée sur le plan institutionnel et à la création de nouveaux mécanismes plus ambitieux.

28. La notion de sécurité économique collective servira de complément au système de sécurité politique collective. Dans la pratique, cette notion que le Brésil a sans cesse défendue depuis 1953 soutient en premier lieu le droit de toutes les nations au progrès économique et social. Elle postule également le devoir qu'ont les pays plus développés de contribuer à l'élimination des barrières extérieures qu'ils ont créées et qui freinent l'accélération de la croissance des pays en voie de développement. Tout cela devrait être réalisé selon un calendrier négocié et, de toute façon, avant la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

29. Le Brésil est prêt à faire face, dans la mesure de ses possibilités, à ses responsabilités à l'égard des pays les moins développés parmi les pays en voie de développement, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Et nous sommes amenés tout naturellement à faire cela en raison de la solidarité qui nous lie à ces pays et aussi parce que nous y voyons un impératif moral. Nous voulons que cette question soit abordée de front à Lima, à la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, afin que la troisième session de la CNUCED puisse trouver des solutions concrètes et globales à ce problème. Nous sommes convaincus que d'autres pays se trouvant au même niveau de développement que le Brésil se joindront à nous dans la recherche de ces solutions; en outre, il nous paraît essentiel, conformément à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, que les pays développés soient prêts à fournir des ressources supplémentaires afin d'éliminer plus rapidement les taux de croissance inégaux des pays en voie de développement. Dans le contexte latino-américain, nous prenons de plus en plus de mesures conformes à cette décision politique.

30. La sécurité économique collective présuppose en outre que tous les Etats Membres doivent être protégés contre les agressions, menaces ou pressions économiques de tout ordre, notamment dans le domaine du commerce et du financement à l'échelon international; elle présuppose également le respect de la souveraineté de tous les Etats sur leurs ressources naturelles et les conséquences politiques et économiques qui en découlent, à savoir le droit de protéger librement ces ressources et de les exploiter dans l'intérêt de leur propre population et ce conformément à leur propre ordre de priorité.

31. Le Brésil réaffirme le droit et le devoir des Etats riverains de tirer avantage des ressources des mers, du fond des mers et de leur sous-sol adjacents à leurs côtes afin d'assurer le bien-être économique et social de leur population. A cet effet, ces Etats ont le droit de déterminer l'étendue de leur souveraineté ou de leur juridiction sur ces zones, conformément à leurs caractéristiques géographiques, géologiques et biologiques, ainsi qu'à leurs besoins en matière de sécurité, de recherche scientifique et de conservation du milieu marin. Le Gouvernement brésilien tient à dire combien il est heureux de voir que ces principes sont de plus en plus compris et de plus en plus appuyés par des Etats de tous les continents et de tous les niveaux de développement économique à l'occasion du travail préparatoire d'une conférence complète sur le droit de la mer.

32. Je n'ai pas l'intention d'évoquer dans ce débat des questions dont discutent déjà d'autres instances internationales d'une façon technique plus appropriée. Je ne puis cependant m'empêcher de souligner que le Brésil suit avec une profonde préoccupation l'évolution nouvelle des affaires monétaires et commerciales internationales provoquée par les décisions prises par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour pallier le déficit de leur balance des paiements. Il est indéniable que les intérêts fondamentaux des pays en voie de développement ont, encore une fois, été négligés. Il convient de souligner que les pays en voie de développement n'ont contribué en aucune manière à la création de cette situation commerciale et monétaire anormale du monde. Par conséquent, il est indispensable

que leurs intérêts soient dûment protégés lors de la recherche de remèdes à apporter, afin que leur développement économique et social ne soit de nouveau entravé. Cependant, je crains fort que, si les gouvernements et les organismes spécialisés adoptent des mesures pour refondre le système monétaire international sans consulter au préalable les pays en voie de développement au sein des organes internationaux appropriés, je crains fort — je le répète — que le programme d'action en faveur du développement inscrit dans la Stratégie internationale du développement adoptée l'année dernière par cette assemblée [résolution 2626 (XXV)] ne soit très gravement compromis dès sa première année d'existence.

33. Les pays d'Amérique latine ont déjà adopté une position politique commune à propos de ces problèmes. Nous espérons fermement que les Etats-Unis d'Amérique et les pays développés qui se consultent actuellement afin d'arriver à maintenir leur stabilité ne renonceront pas aux engagements qu'ils ont déjà contractés à l'égard du monde en voie de développement.

34. Le Brésil, dont le rapide taux de croissance économique et de progrès social annonce déjà le franchissement des obstacles du sous-développement, continuera de faire de son mieux pour renforcer un ordre international fondé sur les principes que je viens d'exposer.

35. Puisque les événements historiques rendent caduque la bipolarisation qui a dominé les relations internationales, elle ne saurait être remplacée par un nouveau système de forces reposant lui aussi sur la volonté d'un petit nombre de pays se targuant d'une hégémonie *de facto* sur le reste du monde, mais bien par une communauté internationale organisée en conformité avec les dispositions plus larges et plus équitables des buts et principes de la Charte.

36. La ligne constante de notre politique étrangère a été résumée en ces termes par notre président, Emilio Garrastáiz Méndez :

“Le Brésil est opposé à la division du monde en sphères d'influence; il estime que la paix est essentielle à la réalisation du progrès et il reste fidèle au principe du règlement pacifique des différends internationaux, qui reste le principe directeur de son comportement diplomatique.”

37. C'est cette manière de comprendre la réalité contemporaine que le Brésil voudrait faire partager aux autres Etats Membres à l'occasion de l'ouverture de ce débat général. Rien ne saurait saper notre volonté de continuer à oeuvrer pour la réalisation de nos aspirations et de nos idéaux communs, qui nous rapprocheront plus encore dans le progrès et dans la paix. Rien ne saurait altérer notre certitude qu'en dépit de tant d'échecs nous avons encore entre nos mains, entre les mains des peuples Membres des Nations Unies, la possibilité de rejeter, une fois pour toutes, l'héritage tragique de violence et de folie qui a ensanglanté et endeuillé la route que nous avons dû parcourir avant de créer enfin notre organisation. Rien n'affaiblira les efforts que nous faisons afin d'améliorer l'Organisation des Nations Unies en élargissant le domaine de ses responsabilités et en augmentant l'efficacité du rôle qu'elle doit jouer afin d'insuffler, dans les relations entre Etats, une certaine discipline qui garantira la paix et la sécurité mondiales.

38. M. Swaran SINGH (Inde) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, au nom du peuple de l'Inde, nous vous félicitons très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. C'est là un juste hommage rendu à vos réalisations en tant que ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et à l'intérêt que vous portez aux problèmes politiques et économiques du monde. Etant asiatique comme vous, je me sens particulièrement fier de votre accession à ces hautes fonctions : l'Indonésie et l'Inde ont, en effet, travaillé de concert dans tant de domaines depuis qu'elles ont toutes deux acquis leur indépendance et nous avons en commun tant de choses sur le plan de l'histoire et de la géographie que je n'ai guère besoin de vous dire que vous pouvez compter sur notre entier concours dans l'exercice de vos responsabilités.

39. Je voudrais aussi féliciter notre président sortant, M. Edvard Hambro, de la Norvège, pour l'habileté, l'indépendance et la patience avec lesquelles il a su guider nos délibérations, ainsi que pour la façon dont il a présidé la session commémorative de l'an dernier. Le monde peut ne pas se soucier ni se souvenir des millions de mots que nous prononçons ici, mais les documents importants que nous avons adoptés l'année dernière continueront certainement de nous guider et de nous inspirer dans nos travaux pendant des années encore. Cette réussite, nous la devons en grande partie à M. Hambro.

40. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, notre secrétaire général, U Thant, a marqué une fois de plus son dévouement à la cause de la paix mondiale en respectant scrupuleusement les principes et les buts de la Charte, et en s'employant inlassablement à améliorer notre organisation de toutes les façons possibles. Nous voulons encore espérer que sa décision d'abandonner cette charge, certes bien lourde, mais pleine de satisfaction, n'est pas définitive. Le Secrétaire général de cette organisation a toujours été une personnalité de la plus grande envergure, il a toujours été sensible aux besoins fluctuants de la situation mondiale et a toujours été prêt à répondre aux exigences administratives d'une institution qui ne cesse de grandir. Il doit toujours pouvoir contribuer à créer des conditions dans lesquelles toutes les nations, grandes ou petites, puissent vivre dans la paix, dans l'amitié et travailler chacune à sa façon au progrès national et à la prospérité de leur pays.

41. Nous voulons souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux trois nouveaux Membres qui se sont joints à nous il y a quelques jours : le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar. Nous espérons travailler dans la plus étroite collaboration avec ces nouveaux Membres auxquels des liens amicaux nous attachent depuis longtemps dans nombre de domaines. Leur entrée aux Nations Unies devrait donner plus de valeur à nos débats et plus de force à nos décisions.

42. Une des questions essentielles qui, nous l'espérons, sera réglée au cours de la présente session, est celle de la représentation légitime de la Chine au sein de notre organisation. Il n'y a qu'une Chine; il n'y a qu'un siège chinois et seul le Gouvernement de la République populaire de Chine a le droit de l'occuper aux Nations Unies. Nous avons toujours été convaincus du fait que la présence de la République populaire de Chine rendra notre organisation plus efficace. Nous n'avons que trop tardé à trancher cette question de façon réaliste; ne tardons pas davantage.

43. A maintes reprises, nous avons aussi réclamé l'universalité de la représentation au sein des Nations Unies, et nous estimons que l'entrée de pays divisés dans notre organisation contribuerait à la détente et représenterait un apport efficace à nos travaux dans bien d'autres domaines.

44. Pour l'Inde, l'année 1971 commençait pleine de promesses. L'économie était marquée par un taux de croissance élevé. Au mois de mars, nous avons tenu nos élections générales, le Premier Ministre, Indhira Gandhi, fut réélu à une majorité écrasante. Son succès a démontré le soutien solide qu'apportait notre peuple à un programme concerté de progrès dans les domaines social et économique. A l'extérieur, nous avons essayé d'établir des relations plus chaleureuses avec tous les pays, en particulier avec nos voisins. Le fait que le Pakistan ait tenu, un peu plus tôt en décembre 1970, les premières élections générales de son histoire avait été accueilli avec plaisir en Inde. L'introduction d'un processus démocratique au Pakistan devait, nous l'espérons, amener à de meilleures relations avec ce voisin important de notre pays. Pourtant, la situation devait changer du jour au lendemain lorsque les événements, dans la partie orientale du Pakistan, prirent une allure catastrophique. Un problème international extrêmement grave et inquiétant était ainsi créé. Plusieurs gouvernements, plusieurs autorités internationales ont reconnu le caractère véritable de ce problème. Le secrétaire général U Thant n'a pas seulement porté la situation à l'attention des membres du Conseil de sécurité, il a aussi fait figurer son point de vue dans l'introduction à son rapport sur les activités de l'Organisation [A/8401/Add.1]. L'Assemblée a déjà entendu, d'autre part, l'expression de préoccupation que ces événements ont suscitée dans l'esprit du Président sortant, M. Hambro, ainsi qu'en témoigne son discours du 21 septembre [1934ème séance].

45. A la mi-avril, il était devenu évident que le Pakistan n'avait nullement l'intention de renoncer à ses méthodes militaires, et que nous aurions à faire face à un afflux de réfugiés pakistanais sans précédent dans notre pays. Des camps de réfugiés ont dû être installés à la hâte, et il a fallu procéder à l'enregistrement systématique et détaillé d'un grand nombre d'étrangers. Des cartes de rationnement et des permis de résidence temporaire en Inde ont dû être délivrés; il a fallu organiser des moyens de transport et d'acheminement des denrées alimentaires, ainsi que la fourniture de soins médicaux. Tous ces secours cependant n'ont pu répondre qu'à une petite partie des besoins des réfugiés. Nous avons demandé à la communauté internationale de nous aider et, si la réponse à l'appel du Secrétaire général a été chaleureuse, elle ne représente cependant qu'une petite portion de ce dont nous avons réellement besoin. La plus grande contribution — et de loin — à l'entretien des réfugiés a dû venir de l'Inde qui a déjà tant besoin de ses ressources. Nous leur donnons abri et nous prenons soin d'eux au nom de la communauté internationale. Nous ne disposons vraiment pas des possibilités et des ressources nécessaires pour supporter ce fardeau. Tout en leur ayant donné, pour des raisons purement humanitaires, abri et refuge alors qu'ils fuyaient pour sauver leur vie, nous avons dit maintes fois qu'ils n'étaient là qu'à titre temporaire et qu'ils devraient regagner leurs foyers. La communauté internationale l'a compris et accepté. Nous n'avons pas encore pu procéder à une évaluation très nette de ce que représenteront les dépenses des mois à venir mais,

d'après les chiffres actuels, il semble que la totalité des dépenses pourrait bien dépasser 800 millions de dollars à la fin de mars prochain.

46. Les conséquences de cet afflux massif — certains l'ont qualifié d'invasion civile — de réfugiés en Inde ne peuvent être calculées qu'en termes financiers. Nous devons faire face aussi à de graves conséquences sociales, économiques et politiques. Dans les régions où se trouvent actuellement les réfugiés, dans les camps où les conditions de vie sont difficiles, toutes nos écoles ont dû être fermées pour leur donner abri. Dans ces régions, tous nos hôpitaux ont dû faire face aux besoins urgents des réfugiés au lieu de s'occuper des besoins normaux des habitants locaux. Les prix montent car les denrées essentielles font l'objet d'une demande plus grande. Les salaires tombent. Les délits de toute sorte augmentent. Les tensions et les frictions locales ne sont pas inconnues. L'administration locale a dû s'occuper principalement des soins à donner aux réfugiés, ce qui a eu des conséquences néfastes sur nos projets de développement. La crainte d'une épidémie demeure, bien que l'on ait enrayé l'expansion du choléra.

47. Les réfugiés doivent rentrer chez eux. Mais, la question est simple : comment ? Quelqu'un peut-il vraiment s'attendre qu'ils rentrent chez eux par milliers alors que, par milliers, ils fuient leur pays chaque jour ? Les déclarations et les exhortations creuses ne les feront pas rentrer chez eux. Le 21 mai, le Président du Pakistan, M. Yahya Khan, a invité les réfugiés à revenir; mais, depuis lors, 5 millions de plus sont arrivés en Inde. Ils ne rentreront que lorsqu'ils seront certains de pouvoir vivre dans leur propre pays, dans la sécurité et la liberté, lorsqu'ils pourront travailler comme ils l'entendent et lorsqu'ils seront assurés qu'on leur rendra leurs biens, leurs emplois, et qu'ils pourront mener librement leur vie quotidienne.

48. Pour bien apprécier et pour bien comprendre cette situation sans précédent, il faut se rappeler les conditions qui ont régné au Pakistan oriental depuis que le Pakistan existe. Le Pakistan est un pays unique en ce sens que les deux parties du pays sont séparées par 1 000 miles de territoire indien. La majorité de la population, soit 75 millions, habite l'Est; et l'Ouest a une population totale inférieure à 60 millions. Cependant, toute la puissance économique, militaire et politique était concentrée dans l'Ouest tandis que l'Est continuait à produire les matières premières, telles que le jute et le thé, et fournissait au Pakistan sa principale source de devises étrangères. Le Gouvernement du Pakistan lui-même a reconnu que c'est depuis l'indépendance elle-même que le Pakistan oriental s'est vu soumis à une exploitation et à une discrimination constantes de la part du Pakistan occidental.

49. Pour n'en citer qu'un exemple, sachez que la fonction publique et les forces armées du Pakistan ne comprenaient pas plus de 10 p. 100 de Bengalis. Les Pakistanais orientaux n'ont cessé de protester et de s'élever contre cette discrimination et cette exploitation et, faute de voir appliquer un remède efficace, leurs griefs n'ont fait que s'accumuler.

50. Cependant, après la chute du président Ayoub Khan, au milieu de l'année 1969, une nouvelle situation s'est présentée. Un autre général, le président Yahya Khan, a pris les rênes du pouvoir et déclaré qu'il procéderait pour la

première fois à des élections générales, faisant appel au suffrage des adultes en offrant aux deux tendances la possibilité d'être proportionnellement représentées suivant leur population. Pour la première fois, la population du Pakistan put voir dans ce processus démocratique un remède possible aux injustices dont le Pakistan oriental souffrait depuis tant d'années.

51. Les élections se sont déroulées en décembre 1970, après avoir été renvoyées deux fois. Leurs résultats ont été salués au Pakistan comme étant un succès de la démocratie, ce qu'elles étaient bel et bien. Les résultats généraux des élections valent la peine d'être notés : sur un total de 313 sièges, 169 avaient été alloués au Pakistan oriental. Sur ces 169 sièges, l'Awami League, dirigée par le cheikh Mujibur Rahman, remporta 167 sièges. Ayant gagné 98 p. 100 des sièges au Pakistan oriental, Mujibur Rahman disposait de la majorité absolue à l'Assemblée nationale et aurait dû, dans des conditions normales, avoir la possibilité de former le gouvernement et de devenir Premier Ministre du Pakistan. En vue des élections, la ligue Awami avait arrêté un programme en six points visant à obtenir une autonomie plus large et à mettre fin à la discrimination et à l'exploitation.

52. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan pour une motion d'ordre.

53. **M. SHAHI** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, depuis dix minutes, s'immisce dans les affaires intérieures du Pakistan. Il a parlé des caractéristiques de notre pays; chacun sait que les deux parties qui constituent le Pakistan sont séparées par 1 000 miles de territoire indien. Il a parlé des élections au Pakistan. Il a parlé de la répartition des ressources entre les deux parties du Pakistan.

54. Est-il permis de s'ingérer ainsi dans les affaires intérieures des Etats et d'analyser les disparités qui existent dans chaque pays, dans chaque Etat Membre représenté aux Nations Unies ? Monsieur le Président, pouvez-vous me dire si le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a le droit de s'étendre aussi longuement sur les affaires intérieures du Pakistan ?

55. **M. Swaran SINGH** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne pense pas, Monsieur le Président, que les observations du représentant du Pakistan méritent d'être prises très au sérieux. Ce qu'il dit, c'est que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde est en train de décrire ce que tout le monde sait; mais on ne peut certainement pas déposer une motion d'ordre parce qu'un orateur décrit quelque chose que tout le monde sait.

56. Ce que j'essayais de vous faire comprendre, ce sont les circonstances qui ont abouti à cet afflux sans précédent de 9 millions de réfugiés en territoire indien. L'Assemblée doit avoir constaté que, dans l'introduction à son rapport annuel sur les activités des Nations Unies, le Secrétaire général n'a pas consacré moins de 15 paragraphes, couvrant plusieurs pages, aux différents aspects humanitaires et politiques de cet afflux de réfugiés, et d'une façon très lucide [A/8401/Add.1, par. 177 à 191].

57. Il faut faire observer aussi que le représentant du Pakistan s'est bien gardé de mentionner — comme c'en est la coutume — la disposition soit de la Charte, soit du règlement intérieur en vertu de laquelle il a soulevé sa motion d'ordre. Je ne demande pas à l'Assemblée d'intervenir — au cas où il aurait songé au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Je vous dis que ce problème est sans précédent dans l'histoire. Neuf millions de réfugiés ont afflué en Inde, et je vous demande si la communauté internationale tient à savoir quelles en sont les causes ? Peut-elle me dire dans quel sens doivent aller ses efforts pour trouver une solution satisfaisante à ce tragique problème ? Traiter tout cela à la légère en faisant appel à une motion d'ordre c'est manquer aux responsabilités qui incombent à la communauté internationale. Il faut que celle-ci commence par analyser les causes profondes des tragiques événements de cette partie du monde. Il faut que la collectivité internationale essaie ensuite de trouver une solution satisfaisante. En présence d'un problème aussi grave, j'ai pensé que l'Assemblée voudrait connaître les faits pour mieux comprendre et trouver une solution satisfaisante.

58. Je suis le dernier, je tiens à vous le dire, à vouloir m'immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats; décrire les circonstances dans lesquelles neuf millions d'êtres humains ont été déracinés ne constitue pas une immixtion dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Il faut bien comprendre les circonstances afin d'arriver à la conclusion qui s'impose. Je comprends les préoccupations du représentant du Pakistan, et je me suis bien gardé de mentionner ici des questions que la Charte ou le règlement intérieur m'interdisent de mentionner. Il faut faire porter notre attention avant tout sur les problèmes fondamentaux et éviter de tomber dans un débat de procédure stérile.

59. J'en viens aux faits : j'ai parlé des élections qui ont eu lieu au Pakistan et qui ont donné au cheikh Mujibur Rahman et à la ligue Awami une majorité de 167 sièges sur 169, soit une majorité absolue à l'Assemblée nationale du Pakistan. La ligue Awami avait, pour les élections, adopté un programme en six points visant à obtenir une plus grande autonomie pour le Pakistan oriental afin de mettre un terme à la discrimination et à l'exploitation. Apparemment, le résultat des élections a abasourdi les dirigeants du Pakistan, au point qu'ils y ont vu un risque pour leur domination économique, politique et militaire sur la partie orientale. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle ils ont pris des mesures et leur désir de voir se perpétuer le régime militaire. Ainsi, dans la nuit tragique du 25 au 26 mars, les forces armées se sont mises en route pour réduire à néant la décision de 75 millions de Bengalis...

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan pour une motion d'ordre.

61. **M. SHAHI** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde voulait savoir en vertu de quel article du règlement intérieur j'avais présenté ma motion d'ordre. Permettez-moi de dire simplement que le règlement intérieur est subordonné aux règles de la Charte des Nations Unies, et rien de ce qui relève de la juridiction interne d'un Etat ne peut être discuté au sein de cette assemblée. La motion d'ordre que j'ai soulevée était la

s suivante : le Ministre des affaires étrangères de l'Inde s'est ingéré dans les affaires intérieures du Pakistan.

62. Il n'appartient pas à la communauté internationale de se préoccuper du système social adopté par les Etats Membres, qu'il s'agisse d'un régime autocratique ou démocratique, parlementaire ou présidentiel, ou de s'inquiéter du manque d'équilibre dans le développement d'une partie ou d'une autre de son territoire, ou de ce que les six points équivalaient à la sécession ou à l'autonomie régionale. Ce sont là des problèmes qui relèvent de la juridiction interne du Pakistan. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous adresse un nouvel appel afin que soit assuré le caractère ordonné et serein de nos débats. Je vous prierais de dire au Ministre des affaires étrangères de l'Inde de s'en tenir aux aspects internationaux de la situation. Il aurait parfaitement le droit de relever les observations du Secrétaire général dans l'introduction à son rapport; elles ont trait aux aspects internationaux de la situation et non pas aux problèmes que soulève maintenant le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, qui relèvent eux exclusivement de la juridiction intérieure du Pakistan.

63. **M. Swaran SINGH** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette que, dans sa sagesse, le représentant du Pakistan ait décidé de soulever des objections à la fin de chaque phrase ou de chaque paragraphe de mon discours. Je ne parle pas des affaires intérieures du Pakistan. Elles ne m'intéressent pas. Mais il va de soi que la conduite des affaires internes d'un pays, lorsqu'elle aboutit au passage de 9 millions de personnes sur le territoire d'un autre Etat, inquiète la collectivité internationale et que celle-ci devrait se préoccuper des circonstances dans lesquelles la conduite des affaires internes d'un pays a poussé 9 millions de personnes à pénétrer sur le territoire de l'Inde en un peu plus de six mois. Or, si l'on s'en tenait à une stricte interprétation interdisant de parler des conditions qui régnaient alors au Pakistan, on se trouverait dans une situation ridicule puisqu'on ne pourrait souffler mot ni d'aucun réfugié ayant quitté son village du Pakistan oriental ni d'aucunes des conditions propres à sa région. On ne commencerait à parler de ce réfugié qu'au moment où il aurait franchi la frontière indienne. Ce n'est ni dans cet esprit ni de cette façon qu'il convient de traiter de questions aussi graves. Je connais, je respecte le principe de la coexistence. Il ne nous intéresse pas de savoir s'il existe un régime présidentiel ou militaire au Pakistan. C'est l'affaire des Pakistanais. Nous avons appris à vivre dans la coexistence avec tous les Etats, quel que soit leur système économique et social et cela s'applique tout particulièrement à nos voisins. Mais, lorsque à cause de ce qu'ils appellent leurs affaires intérieures nos voisins font en sorte que 9 millions de personnes déferlent chez nous, la collectivité internationale veut connaître les circonstances dans lesquelles ces personnes ont quitté leur pays. Ces 9 millions de personnes ne sont pas venues faire du tourisme en Inde. L'affaire est très grave. Il faut donc l'envisager dans les perspectives qui sont les siennes. La communauté internationale ne comprendra jamais, à moins qu'elle ne sache quelles étaient les conditions qui régnaient dans ce malheureux pays que 9 millions de personnes, de ressortissants pakistanais, ont dû quitter pour franchir la frontière indienne. La structure interne du Pakistan ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est de faire comprendre à la communauté internationale les conditions qui ont poussé

ces malheureux hommes, femmes et enfants à abandonner leurs foyers.

64. Je disais donc que lors de cette nuit tragique du 25 au 26 mars, les forces armées pakistanaises se sont mises en devoir d'écraser le verdict des 75 millions de Bengalis. Cependant, avant que l'armée n'ait reçu le signal du déclenchement du règne de la terreur, des négociations difficiles avaient commencé. Pendant ce temps, les forces armées pakistanaises étaient considérablement accrues.

65. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour une motion d'ordre.

66. M. BAROODY (Arabie Saoudite) (*interprétation de l'anglais*) : Cette assemblée est une assemblée solennelle et elle ne devrait donc pas prêter aux rires. Je remercie mon collègue du Pakistan de m'avoir cédé son tour de parole.

67. Si j'ai demandé à parler, c'est que, si ce qui s'est produit jusqu'ici se poursuit, le désordre sera complet. Les frictions, les tensions s'accroîtront, ce qui n'est pas souhaitable à ce stade du débat général. Bien sûr, la liberté d'expression nous est garantie à tous. Cependant, puisque cette question du Pakistan oriental, dans la mesure où elle touche l'Inde, fait encore l'objet d'une étude de la part du Secrétaire général, de la part d'autres personnalités telles que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le prince Sadrudin Aga Khan, je pense qu'il faut trouver immédiatement une solution qui nous permette de ne pas continuer à voir soulever des motions d'ordre qui ne peuvent qu'exacerber les rapports tendus des deux pays frères, le Pakistan et l'Inde.

68. Je remercie le Président de n'avoir pas pris de décision en la matière. Mais je voudrais lancer un appel au Ministre des affaires étrangères de l'Inde, afin qu'il considère une suggestion qui pourrait nous faire sortir de l'impasse. J'ai jeté un coup d'oeil au texte du discours qu'il a fait distribuer et j'ai constaté qu'il restait encore quatre pages consacrées à cette question. Je suis sûr que ces pages engendreront de nouvelles motions d'ordre. Ce qui a été écrit ne saurait être effacé. Le texte est déjà distribué. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde consentira-t-il à ne pas lire ces quatre pages du haut de la tribune et à reprendre son discours plus loin en tenant compte du fait que ce qu'il a dit a été enregistré et que le texte des quatre pages qui restent a été distribué ? Sinon, je crains que nous n'arrivions à rien. Or, comme je l'ai dit, c'est dans le calme qu'il nous faut poursuivre nos délibérations, et tout particulièrement le débat général qui précède nos délibérations. J'espère donc que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde voudra bien accepter cette solution et que le représentant du Pakistan ne tiendra pas compte du fait que le texte de l'intervention du représentant de l'Inde a été déjà distribué, et qu'en guise de compromis il voudra bien pour l'instant ne pas tenir compte de ce qui figure dans ces quatre pages et qu'il retiendra peut-être cette solution ; sinon, je crois que des scènes de désordre vont se produire, ce qui n'est guère souhaitable à cette étape de la discussion générale.

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite de sa suggestion. Je prie le Ministre des affaires étrangères de l'Inde de nous dire s'il est prêt à l'accepter.

70. M. Swaran SINGH (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La suggestion faite par le représentant de l'Arabie Saoudite, qui participe aux travaux des Nations Unies depuis peut-être plus longtemps que quiconque ici, je l'ai écoutée avec la plus grande attention. Je croyais qu'il voulait présenter une motion d'ordre parce que je poursuivais mon discours, mais je constate qu'au lieu de cela il m'adresse un appel, ce qui me met dans une situation gênante puisque je suis invité à commenter son appel. A mon tour, je veux lui adresser, ainsi qu'aux autres représentants, un appel. Jugez vous-mêmes qui est responsable de cette atmosphère de tension. La procédure acceptée veut que l'on puisse répondre à toute observation faite par un chef de délégation et présenter un point de vue différent à l'Assemblée. Mais au lieu de suivre cette procédure habituelle, je constate qu'on essaie de m'empêcher de prononcer mon intervention à l'Assemblée.

71. La situation est telle que je manquerais à mon devoir si je répondais à l'appel de l'Arabie Saoudite, malgré le désir que j'en aie. Je dois ne pas y répondre. Il le faut, non seulement pour mon pays, non seulement pour les 9 millions de réfugiés, mais aussi pour la communauté internationale. Je dois lui parler aussi franchement que possible, en m'efforçant de rester toujours dans le respect de la procédure et des dispositions de la Charte.

72. Je crois avoir bien pesé mes mots. Je n'ai pas fait de rhétorique, mais j'ai le regret de solliciter l'indulgence de l'Assemblée, de solliciter votre indulgence, Monsieur le Président, afin de vous présenter, impartialement, sans passion, les faits qui ont mené à cette tragédie sans précédent. Il ne m'est pas agréable de vous les rappeler, mais la situation est si grave et ses conséquences éventuelles si profondes que, je le répète, ce serait manquer à mon devoir envers l'Inde, envers les réfugiés et envers la communauté internationale que de ne pas vous exposer les faits dans le seul but d'empêcher que soient soulevées des objections. Si les faits sont dépourvus de vérité, le représentant du Pakistan aura le droit d'en contester la véracité dans son intervention. Je le prie donc, ainsi que le représentant de l'Arabie Saoudite, de me laisser présenter ces faits qui sont de la plus haute importance pour comprendre un problème que je considère comme l'un des plus tragiques des années récentes.

73. Ce que l'armée a fait et ce qu'elle continue de faire, dans son attaque massive contre la population civile, est bien connu maintenant, et je ne retiendrai pas l'Assemblée pour lui décrire les cas innombrables de massacres et d'atrocités. La terreur a été déchaînée et sévit encore. Le chef de la ligue Awami, Mujibur Rahman, a été arrêté et est encore en prison. Son procès se déroule en secret devant un tribunal militaire où il risque la peine de mort. La liberté de la presse et les libertés civiles ont été totalement abolies, et les journalistes étrangers ont été expulsés. La Croix-Rouge internationale n'a pas pu se rendre dans la région et on a tout fait, sans toujours y parvenir, pour dissimuler les événements qui se déroulent dans cette partie du monde. Les massacres, les viols, les incendies et les pillages se sont étendus partout. Des conséquences inévitables s'ensuivront : la population, fuyant la terreur et la violence, s'est rendue en Inde en abandonnant tous ses biens. Les réfugiés, qui étaient moins d'un million à la fin d'avril, étaient près de 4 millions à la fin mai et avaient dépassé 6 millions avant



la fin de juin, tandis que leur nombre ne cessait de croître. Il dépasse actuellement 9 millions et l'exode continue. Il s'agit d'un exode de réfugiés sans précédent dans l'histoire des frontières internationales.

74. L'action militaire du Pakistan, qui fait fi de tous les droits de l'homme, et le règne de la terreur qui se poursuit ont consterné la conscience de l'humanité. Une révolte populaire s'élève contre ces agissements. La terreur a fait fuir certains tandis que d'autres y résistent de leur mieux. Le cœur de cette résistance est constitué par des milliers d'hommes qui ont déserté ou quitté la police et par diverses organisations paramilitaires, et ce au moment de l'assaut militaire. Ils ont été rejoints par un nombre croissant de personnes de tous les âges.

75. Les autorités pakistanaises ont déchiré les déclarations et les conventions solennelles auxquelles le Pakistan avait souscrit. Elles essaient désespérément de détourner l'attention de leurs indignités. Les agissements du Pakistan ont sérieusement enfreint la Charte, et ce serait une mascarade du droit international et de la justice internationale que de prétendre qu'il s'agit là d'une affaire intérieure. C'est d'autant moins une affaire intérieure si l'on songe que d'autres nations doivent régler les dépenses énormes provoquées par cet exode massif de réfugiés en Inde.

76. Non contents d'accuser les autres de leurs actes criminels et insensés, les dirigeants du Pakistan ont pris certaines mesures qui ne sont que des pis-aller si on peut juger de leur caractère utopique par l'effet qu'elles ont eu sur l'exode des réfugiés. Le Président du Pakistan a plusieurs fois invité les réfugiés à rentrer et, pourtant, ils continuent d'arriver toujours plus nombreux en Inde. Un gouvernement prétendument civil a été constitué au Pakistan oriental; il se compose d'hommes qui n'ont aucun caractère représentatif et qui ne sont que des figurants obligés de recevoir les ordres de leurs commandants militaires. L'amnistie a été proclamée, mais Mujibur Rahman et d'autres représentants élus sont dans le même temps traités et jugés en traîtres. Nous sommes donc les témoins d'un spectacle étrange: le parti qui devrait gouverner légalement le Pakistan a été banni et les activités politiques lui sont interdites. La moitié des représentants élus se sont vu ôter le droit de siéger à l'Assemblée nationale. A notre avis, le flot des réfugiés ne s'arrêtera pas et les réfugiés ne rentreront pas dans leur pays tant qu'on n'aura pas trouvé une solution politique acceptable pour les représentants élus du peuple. Le secrétaire général U Thant et bon nombre d'autres hommes d'Etat, d'hommes politiques et de dirigeants de l'opinion publique ont toujours soutenu que le problème est avant tout politique. Un premier pas vers la solution politique, la libération rapide du cheikh Mujibur Rahman, chef de la ligue Awami, devrait constituer un premier pas vers la solution politique. Il faudrait entamer avec lui des négociations. Il est indéniable qu'il est le seul à représenter le peuple du Bengale oriental. Lui seul symbolise les aspirations et la volonté du peuple du Pakistan oriental. En dehors de ces mesures que les Pakistanais eux-mêmes peuvent prendre, que peut faire la collectivité internationale dans ces conditions? La première chose que peuvent faire l'Assemblée et les autres organes internationaux, appartenant ou non au système des Nations Unies, c'est persuader le régime militaire d'Islamabad que la force n'aboutira à rien et que, par conséquent, il

est indispensable de parvenir à un règlement politique entre le régime militaire et les dirigeants déjà élus. Ce serait manquer de perspicacité que d'attendre la venue de crises plus graves encore. Sur le plan bilatéral, tous les gouvernements peuvent faire tout ce qui dépend d'eux pour s'assurer que le régime militaire arrête la répression, négocie avec les dirigeants élus en vue d'un règlement politique avec leur assentiment et renvoie l'armée dans ses casernes. Seules ces mesures pourront arrêter le flot des réfugiés et les faire rentrer chez eux. Nous n'avons eu qu'un tort, c'est d'avoir accordé un refuge temporaire à des millions de réfugiés, sans foyer, sans nourriture, sans vêtements, malades et âgés, hommes et femmes, enfants sans défense et que nous avons vus mourir parfois, fuyant la terreur, et dont certains portaient les marques récentes de la brutalité de l'armée. Seules les mesures que j'ai proposées pourront faire reculer la menace de famine et permettre le rétablissement de conditions de vie normales. Si ces mesures ne sont pas prises et si l'on continue de donner des analyses fausses de la situation et de proférer des accusations fausses, alors les perspectives d'avenir sont bien sombres. L'Assemblée peut dire, en faisant preuve d'arguties, tout ce qu'elle voudra, mais les victimes de l'agression qui fuient la terreur et le massacre ne seront pas aussi tolérantes. Elles ne nous pardonneraient pas de les avoir abandonnées dans leur épreuve.

77. Il est naturel que j'aie consacré quelque temps à une question importante qui est au premier plan des préoccupations de la plupart des Indiens, mais nous n'en sommes pas pour autant insensibles à d'autres questions importantes qui se posent au monde depuis l'année dernière. Nous croyons que la scène mondiale change d'une façon souvent difficile à comprendre et plus difficile encore à analyser. Qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique ou des Amériques, nous constatons plusieurs tendances qui pourraient mettre en cause nos valeurs traditionnelles et même certaines conceptions fondamentales de la Charte.

78. Au cours des 12 derniers mois, nous avons constaté d'heureux signes de détente entre les grandes puissances. Nous nous félicitons des progrès des entretiens sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui, bien que lents, constituent un pas en avant. Le traité sur la normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne<sup>1</sup> ainsi que l'accord quadripartite sur Berlin<sup>2</sup> sont des jalons importants qui devraient faire mieux comprendre le problème allemand. La compréhension plus grande que nous constatons actuellement contribuera à la paix, au progrès et à la prospérité en Europe. Nous félicitons tous ceux qui ont vu leurs efforts inlassables aboutir à un accord sur certaines des questions les plus difficiles qui se posent à la collectivité internationale.

79. Mais je dois en même temps vous mettre en garde. Les préoccupations des nations réunies dans cette salle vont bien plus loin que celles des grandes puissances. L'une des conceptions fondamentales qui avaient présidé à la création des Nations Unies voulait que, dans la solution des problèmes mondiaux et dans la réalisation des objectifs politiques, sociaux et économiques de la race humaine, tous

1 Signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

2 Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

les Etats souverains aient leur mot à dire. S'il est vrai que les conversations entre les grandes puissances peuvent parfois se montrer utiles, le point de vue des autres Etats, et en particulier celui des pays en voie de développement, ne doit pas être méconnu. L'idée de non-alignement dont Jawaharlal Nehru fut l'un des principaux tenants visait à modifier cette conception bipolaire du monde. La valeur et l'actualité du non-alignement sont loin d'avoir perdu de leur importance à la suite de la détente qui se dessine entre l'Est et l'Ouest dans certains domaines.

80. En fait, avec la détente et l'atténuation de la guerre froide, l'importance du non-alignement n'est que plus grande. Les questions ne sont plus aussi nettement délimitées et, par conséquent, les pays non alignés seront appelés à examiner d'une façon plus approfondie les situations toujours changeantes. Les décisions peuvent alors reposer sur les principes, en tenant compte de tous les facteurs. C'est pourquoi la Déclaration de Lusaka<sup>3</sup> a été largement saluée par de nombreux orateurs, l'année dernière, à l'Assemblée générale. C'est aussi pourquoi nous avons jugé nécessaire de poursuivre les discussions, entre pays non alignés, sur tous les problèmes importants. Un tel échange de vues, régulier et systématique, devrait nous permettre d'aboutir à des conclusions d'un commun accord et même en peu de temps. Comme l'Assemblée le sait, dans deux jours, le groupe des pays non alignés se réunira à l'échelon des ministres des affaires étrangères.

81. En Asie, nous voyons se dessiner une nouvelle équation politique avec l'industrialisation rapide et le développement économique de plusieurs pays. De nouveaux rapports se profilent non seulement entre les pays asiatiques eux-mêmes, mais entre puissances de l'extérieur qui envisagent l'établissement de nouveaux contacts et de nouvelles relations avec les pays d'Asie, y compris la Chine. L'Inde est consciente de cette évolution et adapte son attitude à ces changements importants.

82. L'agonie du peuple vietnamien, d'autre part, n'est pas terminée. Ce peuple n'a pas encore recouvré sa liberté, bien que la guerre à outrance et les massacres en masse soient moins visibles. Les incursions, les escarmouches locales, les pertes de vies sont encore le lot quotidien de l'ensemble du Viet-Nam. Nous regrettons particulièrement la reprise du bombardement du Viet-Nam du Nord. La politique, spécialement au Viet-Nam du Sud, ne semble pas se rapprocher de l'objectif pour lequel tant de vies ont été sacrifiées et tant de souffrances ont été endurées par le peuple vietnamien. Nous nous félicitons des retraits déjà effectués par des troupes américaines et d'autres troupes étrangères. Nous espérons que, grâce aux négociations qui se déroulent à Paris et ailleurs, l'agonie du Viet-Nam prendra fin sans plus de retard, que les troupes américaines et autres troupes étrangères seront retirées de ce pays à une date précise et que le peuple vietnamien pourra décider de son propre avenir conformément à ses vœux, sans ingérence de l'extérieur. Dans ce contexte, les propositions en sept points faites à Paris nous semblent de nature à fournir une base raisonnable de règlement négocié.

<sup>3</sup> Adoptée à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

83. Au Proche-Orient, le manque de progrès dans l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité crée de nouvelles tensions. Le cessez-le-feu, accepté comme mesure provisoire pour permettre aux parties de négocier un règlement par l'intermédiaire de M. Jarring, a malheureusement tendu à bloquer la situation en faveur de l'agresseur, malgré la bonne volonté manifestée par les pays arabes qui vont jusqu'à la limite du possible pour s'acquitter de leurs obligations résultant de la résolution du Conseil de sécurité. Notre conviction qui veut qu'aucun pays ne devrait se voir permis de conserver des territoires étrangers conquis par la force des armes demeure inchangée, et nous réaffirmons que ce problème ne pourra être résolu tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires qu'il occupe depuis le 5 juin 1967 et qu'il n'aura pas rétabli les réfugiés palestiniens dans leurs droits légitimes.

84. En Amérique latine aussi, de nouvelles forces économiques et politiques font leur apparition. L'évolution de différents Etats de ce continent montre, sans le moindre doute, que le conflit entre la politique traditionnelle et la nouvelle conscience de l'intérêt national rend la situation plus dynamique, ce qui aura nécessairement un effet sur la scène internationale.

85. Le résultat de toutes ces tendances a fait que l'on a commencé à revoir ses idées et à comprendre que les graves problèmes du monde ne sauraient être résolus par la force. C'est dans ce contexte que nos discussions sur la question de la paix et de la sécurité internationales revêtiront cette année une importance particulière en permettant à tous les Etats Membres d'exprimer leurs vues, ce qui rendra notre organisation bien plus efficace.

86. Lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, l'Inde avait souligné [1932ème séance] que l'évolution d'après guerre avait amplement montré que les conflits au sens traditionnel n'étaient pas les seuls à menacer la paix et la sécurité internationales dont la structure est très souvent compromise aujourd'hui par des actes qui reviennent à des violations systématiques de bien d'autres objectifs et principes importants de la Charte. Notre organisation doit donc apprendre à traiter avec efficacité et fermeté ces problèmes complexes dont les conséquences sont d'une grande portée.

87. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière [résolution 2734 (XXV)], reconnaissait le lien qui unit la paix au désarmement, d'une part, à la décolonisation et au développement, d'autre part. Le désarmement général et complet sous contrôle international efficace reste l'impératif le plus pressant de notre époque. Nous sommes préoccupés par la menace que font peser sur l'humanité la course aux armements, qui va s'intensifiant, l'existence de stocks toujours plus grands d'armes de destruction massive et les progrès qualitatifs imminents en matière d'armements nucléaires de plus en plus dévastateurs.

88. Nous nous félicitons de la conclusion d'un accord sur les armes bactériologiques résultant des discussions qui se sont déroulées à la Conférence du Comité du désarmement et nous attendons pour bientôt l'adoption de mesures tendant à un accord effectif sur les armes chimiques. Nous sommes heureux, certes, que les Etats-Unis d'Amérique et

l'Union soviétique poursuivent leurs discussions dans le domaine du désarmement et que ces contacts contribuent à apaiser les soupçons et à créer une meilleure atmosphère pour les négociations qui se déroulent dans de nombreux autres domaines. Toutefois, les débats de la Conférence du Comité du désarmement n'ont été marqués par aucun progrès notable cette année et nous devrions réfléchir à la possibilité de renforcer le mécanisme du Comité. Nous pourrions peut-être le faire en adoptant la suggestion avancée par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur les activités de notre organisation [A/8401/Add.1, par. 52]. Il est impératif que la Chine et la France participent aux délibérations du Comité du désarmement. L'Inde croit aussi qu'il serait utile de convoquer une conférence mondiale du désarmement, après les préparatifs voulus, avec la participation de tous les pays du monde.

89. La quatrième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique a montré la nécessité qu'il y a de mettre l'énergie nucléaire et la technique à la disposition d'un plus grand nombre d'Etats en voie de développement. Nous sommes convaincus de la contribution importante que la technique de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire peut apporter à l'économie et au progrès du monde en développement.

90. S'il est vrai que l'absence de progrès vers le désarmement total continue de menacer la paix et la sécurité, il n'en demeure pas moins que d'autres facteurs aussi les mettent en danger. Le colonialisme et le racisme ont revêtu de nombreuses formes ces dernières années et tous les efforts des Nations Unies n'ont pu amener l'indépendance de grands et d'importants territoires tels que l'Angola, le Mozambique, la Guinée, la Rhodésie du Sud et la Namibie.

91. Nous sommes heureux de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Namibie et nos efforts devraient porter sur les mesures concrètes qui permettraient d'affirmer l'autorité des Nations Unies en Namibie<sup>4</sup>. Les mouvements de libération dans d'autres territoires coloniaux ont besoin d'encouragements. Nous sommes déçus que l'on n'ait guère avancé dans ces domaines et, en temps utile, nous proposerons des mesures qui pourraient apporter l'indépendance à tous les territoires coloniaux.

92. La sécurité et la stabilité politique ne pourront être réalisées tant que la communauté internationale n'organisera pas la coopération économique pour un développement rapide, dynamique et rationnel. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] a marqué un grand progrès, mais l'évolution intervenue depuis son adoption nous cause quelque inquiétude. Les engagements pris dans le cadre de la Stratégie n'ont pas encore été remplis et, cependant, on tente déjà de profiter des divergences d'intérêts qui existent, bien entendu, dans les pays en voie de développement, pour changer cet engagement. Nous espérons que ces tentatives ne réussiront pas et que, d'une part, les pays en voie de développement resteront unis en ce qui concerne leurs besoins fondamentaux et que, d'autre part, les pays

développés s'acquitteront dans toute la mesure possible des obligations qu'ils ont acceptées.

93. Le monde d'aujourd'hui fait face à une crise économique importante comparable à celle que le monde a connue lorsque la livre sterling a abandonné l'étalon or et que de nouvelles barrières commerciales ont commencé à perturber les échanges mondiaux. Quelque chose de semblable menace actuellement le système des échanges et des paiements internationaux établi après la seconde guerre mondiale. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement n'ont pas réussi à assurer la croissance équilibrée et ordonnée de l'économie mondiale qu'on espérait. Les pays en voie de développement, qui n'ont pas eu grand-chose à dire au moment de la constitution de ces trois organismes, ont espéré longtemps que celle-ci serait modifiée pour que l'écart qui existe entre les nations riches et les nations pauvres ne continue pas de s'élargir chaque année, comme c'est malheureusement le cas depuis 20 ans. Dans la crise actuelle, certains des pays les plus développés commencent aussi à estimer que la Charte de ces institutions ne répond pas aux problèmes nouveaux. Ce que nous regrettons, c'est que l'on s'efforce de méconnaître et de contourner ces institutions pour essayer de trouver des solutions aux problèmes économiques mondiaux dans le cadre d'un petit groupe composé des dix pays les plus riches du monde. Nous estimons que, s'il est bien vrai que nous devons réformer ces institutions, il ne faut pas non plus les détruire. Des avis concertés sur les meilleures façons d'insuffler un dynamisme nouveau à ces institutions doivent être donnés dans une instance qui représente véritablement les pays développés et les pays en voie de développement.

94. Certaines des mesures qui ont été prises pour résoudre les problèmes de pays prospères ont déjà créé de graves problèmes dans les pays moins développés. Leur commerce se heurte à de nouveaux obstacles. On risque de réduire le courant de capitaux si indispensables à leur croissance et à leur développement, alors qu'il est déjà bien en deçà de l'objectif de 1 p. 100 du revenu national brut adopté par les Nations Unies. Pour atténuer la crise des paiements des riches nations, on a pris des mesures dont les pays pauvres ont été les victimes alors qu'ils n'avaient contribué en aucune façon à la crise. Sans la concertation et la coopération, les progrès accomplis dans la première Décennie pour le développement peuvent facilement être annulés lors de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

95. L'an dernier, l'Assemblée a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'élaboration d'un régime juste pour l'utilisation des ressources de la mer et la protection de l'environnement. Au cours de cette année, certains progrès ont été réalisés dans la recherche de la solution de ces problèmes, mais il reste encore beaucoup à faire. De même, nous avons quelque peu avancé dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique en élaborant notamment une convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union soviétique, car ces pays sont parvenus à un accord sur une coopération élargie permettant de mettre au point un système de rendez-vous et d'amarrage pour les vaisseaux

<sup>4</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la Résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

spatiaux des deux pays. Nous comptons, en tant que pays en voie de développement, bénéficier de plus en plus du progrès réalisé dans le domaine des ressources de la terre, de la télédétection et d'autres questions connexes.

96. J'ai parlé de tous ces problèmes particuliers afin de tenir compte des différents facteurs importants qui changent les conditions du monde où nous vivons. Les Nations Unies, en reflétant toutes ces préoccupations, doivent s'adapter à ces changements. Notre charte a été rédigée il y a 26 ans. Nos méthodes de travail et notre procédure, comme notre budget lui-même – qui font tous l'objet d'études séparées – doivent s'adapter à des exigences et à des conditions nouvelles. Nous devons rester souples à l'égard de ces questions et nous espérons que la présente session de l'Assemblée, en prenant des décisions sur des problèmes de fond, tiendra compte de ce besoin d'adaptation. Aucune organisation, dans un monde qui évolue aussi rapidement que le nôtre, ne peut espérer faire face à l'évolution et aux tendances nouvelles si elle n'est pas capable de modifier rapidement et effectivement ses notions de base. L'an dernier s'est tenu le Congrès mondial de la jeunesse. Ceux qui y ont assisté ne sont parvenus à aucun résultat concret, mais ils ont montré la nécessité qu'il y avait de voir l'Organisation mondiale mieux répondre aux changements de la situation.

97. Le Premier Ministre de l'Inde, à la dernière session de l'Assemblée générale, a évoqué [1881<sup>ème</sup> séance] cette révolution inachevée, dont l'achèvement est notre objectif commun. Nous nous sommes efforcés de l'atteindre, mais nos efforts n'ont peut-être pas été pleinement couronnés de succès; le monde reste troublé et sujet aux tensions et aux désastres, que ceux-ci soient naturels ou qu'ils aient été provoqués par l'homme. Dans une atmosphère aussi fiévreuse et aussi divisée, les Nations Unies restent le seul espoir des Etats et des peuples du monde entier. Les idéaux de la Charte ne sont pas des normes statiques auxquelles nous renouvelons notre engagement chaque année pour la forme. Chaque année, les représentants des Etats Membres se rassemblent ici pour réaffirmer leur foi dans les objectifs et les activités de notre organisation. Il est donc étrange que, malgré tous ces engagements déclarés, la conscience de l'humanité se montre réticente et hésitante en présence des crises nées de la violation des principes mêmes de la Charte – violation qui est parfois délibérée et préméditée. Pour que cette organisation survive et contribue de façon constructive à l'édification d'un monde nouveau, dans lequel les droits de l'individu seront sauvegardés et son bien-être assuré dans un milieu juste et honorable, il faut que les Nations Unies inspirent confiance sur la base d'activités tangibles. Les bases nécessaires à cette confiance ont été jetées à la dernière session commémorative. Il nous appartient de montrer si nous avons ou non la force d'édifier sur ces bases. J'espère sincèrement que les représentants réunis à cette session réfléchiront à cet impératif et agiront de concert pour faire de cette organisation l'instrument de leur effort commun en vue de réaliser la paix, la stabilité et la justice dans le monde entier.

98. M. KHALATBARI (Iran) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élec-

tion est un hommage qui vous est rendu personnellement, ainsi qu'un témoignage de l'estime dans laquelle votre pays est tenu. Nous nous en félicitons tout particulièrement, non pas seulement en raison des liens étroits et amicaux qui unissent nos deux pays, mais aussi en raison du respect que nous vous portons et dont vous avez eu de nombreuses marques au cours de votre récent voyage en Iran.

99. Je me permettrai de profiter de cette occasion pour dire toute notre gratitude à l'égard de votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, qui a présidé avec une compétence et une sagesse très grandes nos délibérations de l'année dernière. Il a déployé des efforts inlassables pour favoriser la réalisation des buts des Nations Unies non seulement au sein de cette organisation, mais également au cours de ses longs voyages dans différents Etats Membres, y compris le mien.

100. Permettez-moi de déclarer une fois encore combien nous admirons et estimons le Secrétaire général pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions au cours de son mandat et pour son dévouement à la cause de la paix mondiale. Je voudrais également le féliciter de l'introduction à son rapport sur les activités de l'Organisation [A/8401/Add.1], que nous avons lue avec une attention et un intérêt très grands. Dans son rapport, le Secrétaire général a commenté de façon directe et franche les nombreux problèmes de fond auxquels doit faire face notre organisation mondiale. Nous espérons sincèrement que tous les Etats Membres tiendront dûment compte de ses remarques réfléchies et précieuses. C'est pourquoi la décision du Secrétaire général de ne pas accepter un nouveau mandat a été accueillie par ma délégation avec un profond regret.

101. Cette année, nous célébrons le deux mille cinq centième anniversaire de la création de l'Empire de Perse par Cyrus le Grand. Nous célébrons l'anniversaire d'une grande personnalité humanitaire qui, il y a 25 siècles, a été la première à fonder l'ordre social et politique d'un empire sur les valeurs que sont l'humanité et la justice. Au cours des siècles, alors que le génocide, la persécution religieuse et l'annihilation culturelle ont, d'une manière honteuse, marqué l'édification des empires, l'héritage éclairé de Cyrus, composé de tolérance religieuse et de coexistence culturelle, est resté l'une des plus brillantes réalisations de l'histoire. S'il est vrai que d'autres jalons importants marquent la longue marche de l'humanité en quête d'une charte des droits de l'homme, l'Edit de Cyrus constitue la première étape sur cette voie au V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ. Le respect de la diversité culturelle et ethnique et des valeurs humanitaires et morales qui était le sien n'a cessé de constituer tout au long des siècles une partie vitale de la vie culturelle de l'Iran qui a influencé notre pensée de génération en génération.

102. Nous nous sommes dédiés en Iran à la réalisation des idéaux pour lesquels notre fondateur a vécu et lutté : droits de l'homme, tolérance et justice, paix, liberté et progrès pour tous les peuples et toutes les nations, quelles que soient leur dimension, leur richesse, leur race ou leur foi. Notre révolution blanche, sous l'égide de Sa Majesté Impériale le shahinshah Aryamehr, a adopté ces valeurs et leur a insufflé une vie et un sens nouveaux. Dans le même ordre d'idées, notre politique nationale indépendante sou-

ligne l'importance que nous attachons à la coexistence, à la non-discrimination et à la coopération amicale dans un monde composé d'entités diverses et indépendantes.

103. Au contraire de ce qui s'était passé sur la sombre scène mondiale depuis quelques années, nous nous sommes réunis cette année dans une atmosphère d'espoir croissant. D'importants événements survenus depuis notre dernière session montrent la voie d'une réelle détente. En Europe, l'accord quadripartite sur Berlin revêt une importance particulière. Je suis sûr qu'il aura des conséquences d'une grande portée en renforçant la sécurité européenne. Et une réunion dont le but est de réduire les troupes en Europe se prépare déjà entre les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et ceux du Pacte de Varsovie.

104. En Asie, cependant que le Viet-Nam continue à souffrir du fléau de la guerre, il semble que, pour la première fois, la fin du conflit soit en vue. Et pour la première fois, les perspectives sont meilleures en ce qui concerne la participation de la République populaire de Chine aux affaires mondiales. On ne saurait surestimer l'importance qu'une telle participation revêtira pour la paix mondiale, et notamment pour la paix et la sécurité en Asie. Nous nous félicitons de la décision du Président des Etats-Unis d'Amérique de se rendre en Chine. Nous sommes certains que des contacts et des entretiens entre les dirigeants de ces deux pays auront un effet salutaire sur la paix et la sécurité internationales.

105. En matière de contrôle des armements, le progrès le plus important à noter est la signature, par plus de 60 Etats, au début de l'année en cours, du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au fond des mers et des océans [résolution 2660 (XXV), annexe]. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques fournissent également un motif d'optimisme.

106. En dépit de cette détente et de cette amélioration de la situation dans le monde, que je viens de souligner, des conflits armés ainsi que des situations explosives continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. Face à ces conflits et à ces crises, l'Organisation des Nations Unies demeure incapable de s'acquitter de ses tâches fondamentales. Avec la participation de la République populaire de Chine aux travaux des Nations Unies, nous sommes certains que sera supprimé l'un des principaux obstacles empêchant les Nations Unies de jouer un rôle plus efficace. Une organisation mondiale qui a pour vocation de résoudre les problèmes fondamentaux de l'humanité ne saurait tenir à l'écart l'Etat le plus peuplé du monde.

107. Le désir croissant d'un certain nombre d'Etats, y compris le mien, d'établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine est un signe prometteur de la volonté qu'a la communauté mondiale de voir se réaliser l'universalité.

108. Nos vues, en ce qui concerne la question de la Chine, se fondent sur les trois conclusions suivantes : premièrement, nous reconnaissons en la République populaire de Chine le seul Gouvernement de la Chine; deuxièmement, la République populaire de Chine devrait occuper la place qui lui revient aux Nations Unies; troisièmement, la République

populaire de Chine devrait occuper la place qui lui revient parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

109. La situation au Moyen-Orient continue de nous préoccuper et de nous affliger. Israël continue à occuper les territoires arabes saisis lors du conflit de 1967 et de nombreux arabes continuent d'être exilés de leur patrie.

110. On se rappellera que, en réponse aux propositions faites par M. Jarring en vue d'un règlement pacifique entre Israël et la République arabe d'Egypte, le président Anwar El-Sadate a déclaré que son pays était prêt à signer un accord de paix avec Israël à condition que les forces armées israéliennes soient retirées des territoires arabes occupés. Par la suite, le Président de la République arabe d'Egypte a même fait un pas de plus en offrant de rouvrir le canal de Suez en tant que première mesure vers un règlement. Ces ouvertures, qui furent reçues avec grande satisfaction par la collectivité internationale, se sont heurtées à une réponse négative de la part d'Israël. Comme on peut le voir, le Président de la République arabe d'Egypte a adopté une attitude plus prudente et plus réaliste, s'inspirant aussi bien des droits légitimes des Arabes que de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

111. Voilà pourquoi l'Iran a déclaré qu'il appuyait pleinement les propositions faites par la République arabe d'Egypte dans une déclaration officielle dont le texte a été distribué par la suite en tant que document du Conseil de sécurité, ainsi que dans un certain nombre de communications adressées aux Ministres des affaires étrangères d'autres pays. En réaffirmant que l'Iran était convaincu que le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés constituait une condition essentielle pour la paix, nous avons déclaré :

"Maintenant que, grâce à l'attitude positive du Gouvernement de la République arabe unie, on a réalisé des conditions favorables au rétablissement de la paix au Moyen-Orient, le Gouvernement iranien espère qu'Israël prendra, à son tour, des mesures positives pour que la paix et la tranquillité puissent régner à nouveau dans la région, garantissant ainsi le succès des efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général pour permettre aux parties intéressées de parvenir à un accord juste et honorable<sup>5</sup>".

112. L'appui apporté à la position de la République arabe d'Egypte s'est accru presque partout. L'appui des six Etats membres de la Communauté économique européenne en constitue l'une des manifestations les plus remarquables.

113. En dépit de l'espoir général de voir en Israël un mouvement semblable vers la paix et la stabilité, ce pays est resté inflexible. A notre avis, l'attitude négative d'Israël relève pas d'une politique éclairée et le Gouvernement de l'Iran estime que les récentes propositions de M. Gunnar Jarring sont conformes à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et qu'elles fournissent une bonne base de paix honorable et durable.

114. Je dois également exprimer la profonde inquiétude que nous ressentons devant les récentes tentatives qui ont

<sup>5</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1971, document S/10154.

pour objet de modifier le statut de Jérusalem. De semblables efforts se heurteront à l'opposition énergique de la majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous pensons que ce sont les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le statut de Jérusalem qu'il convient de mettre en oeuvre.

115. L'Asie du Sud-Est constitue une autre région du monde déchirée par la mort et la destruction. Les promesses des conversations de paix amorcées à Paris ne se sont pas matérialisées. Notre position en la matière n'a pas besoin d'être répétée. Nous partageons le sentiment de détresse et d'angoisse des victimes de ce conflit, et nous espérons qu'un jour viendra où ces malheureuses populations, libérées des forces de la destruction et de la division, pourront consacrer leur courage et leur énergie extraordinaires à la tâche énorme mais prometteuse de la reconstruction.

116. Le désarmement général et complet, sur lequel les superpuissances se sont mises en principe d'accord, il y a dix ans, demeure un objectif non réalisé. Les accords marginaux, dans les domaines régional et technique, ne sauraient supplanter cet objectif ultime.

117. Grâce à la détente et au développement des moyens de destruction de masse, les deux superpuissances semblent de plus en plus disposées à trouver et à développer des terrains d'entente. Il semble qu'on ait réalisé des progrès significatifs dans le domaine d'un accord sur l'interdiction des armes biologiques. Nous espérons que les efforts visant la conclusion d'un accord interdisant la fabrication, la mise au point et l'utilisation des armes chimiques porteront bientôt leurs fruits.

118. Les progrès réalisés dans les techniques de détection et d'identification des explosions souterraines nucléaires ont peut-être ouvert la voie à des négociations sérieuses sur une interdiction totale des essais. Compte tenu des liens étroits qui existent entre l'interdiction des essais nucléaires et l'objet principal des entretiens sur la limitation des armes stratégiques (SALT) — c'est-à-dire le gel des systèmes d'armes nucléaires stratégiques suivi de leur réduction —, un nouvel accord sur ce dernier plan pourra supprimer sans aucun doute le principal obstacle à l'interdiction complète de nouveaux essais.

119. La participation de toutes les grandes puissances nucléaires, y compris la République populaire de Chine et la France, constitue une condition nécessaire à la réalisation du désarmement complet. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la suggestion faite le 5 mai 1971 par le Secrétaire général dans son allocution devant le Council on Foreign Relations à Chicago à propos de pourparlers entre Etats détenteurs d'armes nucléaires, ainsi que de la proposition de conférence mondiale du désarmement faite récemment par l'Union soviétique [A/8491].

120. Je voudrais conclure mes remarques sur le désarmement en proposant, une fois de plus, que le Moyen-Orient soit déclaré comme étant zone dénucléarisée. C'est mon auguste souverain qui a le premier fait cette suggestion. L'Iran se féliciterait de toute initiative que prendrait l'un

des pays de la région pour permettre la conclusion d'un accord à cette fin.

121. La récente évolution des relations entre l'Inde et le Pakistan constitue pour nous une source de graves préoccupations. Le mouvement séparatiste au Pakistan oriental et l'exode des réfugiés en Inde qui s'en est suivi ont amené au point critique les rapports déjà tendus qui existaient entre les deux pays.

122. Nous appuyons tout effort de la communauté internationale entrepris sous l'égide des Nations Unies afin de traiter des aspects humanitaires du problème qui se pose de part et d'autre de la frontière. Nous avons déjà apporté notre contribution pour secourir les réfugiés en Inde et les personnes se trouvant au Pakistan oriental.

123. S'agissant des aspects politiques de la situation — et sans vouloir en aucune manière nous ingérer dans les affaires intérieures du Pakistan —, nous exprimons l'espoir que le Gouvernement du Pakistan, comme l'a annoncé lui-même le Président de ce pays, fera tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer par des moyens pacifiques les causes de discorde et de tension qui ont provoqué tant de souffrance et de détresse parmi nos frères du Pakistan oriental. Dans cette région extrêmement sensible, où rôde le danger d'une confrontation plus généralisée, aucun effort ne devrait être épargné pour que soient ramenées à la normale les relations entre ces deux grands pays que sont l'Inde et le Pakistan.

124. Avec le départ imminent du Royaume-Uni du golfe Persique à la fin de l'année, cette région est sur le point d'entrer dans une ère nouvelle. Le régime colonial sera remplacé par une communauté de nations libres travaillant au bien-être et à la prospérité de leurs populations. Bahreïn et le Qatar, avec lesquels nous entretenons des liens étroits d'amitié et de fraternité, ont déjà pris leur place parmi les Membres des Nations Unies. Nous avons déjà eu l'occasion de saluer leur entrée dans la communauté des nations, mais nous tenons à les assurer, une fois de plus, de notre entière coopération au sein de cette organisation. Bientôt l'Oman se joindra aux Membres de l'ONU. Nous estimons que les vestiges du colonialisme, tant dans cette région que dans les autres parties du monde, doivent être complètement éliminés et que les populations de la région doivent prendre en main leur propre destin. Nous attachons une grande importance à la sécurité de la région du golfe Persique, sécurité qui dépend exclusivement, à notre avis, des Etats riverains. Par conséquent, nous n'éluderons pas notre responsabilité pour ce qui est de la défense de la paix et de la stabilité dans le golfe Persique. Nous avons déjà pris des mesures importantes en collaboration avec nos voisins du Sud afin de promouvoir la paix et la prospérité dans cette région.

125. Les Nations Unies ont joué un rôle extrêmement important dans le domaine de la décolonisation. Le droit fondamental à l'autodétermination est devenu une réalité pour la plupart des peuples qui se trouvaient autrefois sous le régime colonial. Cependant, plus de dix ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il reste encore des millions de personnes qui vivent sous le joug du colonialisme.

126. L'avis consultatif rendu récemment par la Cour internationale de Justice<sup>6</sup> à propos de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie a tranché le problème de la légalité et constitué un élément nouveau que doit examiner le Conseil de sécurité.

127. L'an dernier [1857ème séance] nous avons souligné que la première Décennie des Nations Unies pour le développement avait été, dans son ensemble, un échec. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement préoccupés par une tendance protectionniste qui se fait jour dans certains pays développés et qui menace de détruire le peu de progrès que nous avons réalisés au cours de ces dernières années. Ces attitudes protectionnistes sapent les objectifs mêmes pour lesquels tant de pays ont œuvré. Nous, les pays en voie de développement, avons travaillé durement pour accroître notre production en formant notre main-d'œuvre, en fournissant des capitaux, et voilà qu'au moment même où nos produits nouveaux commencent à trouver des débouchés nouveaux il nous est opposé des tarifs protectionnistes. C'est là une tendance à laquelle il faut mettre fin et qu'il faut renverser car ses conséquences sont inquiétantes. Nous demandons instamment aux pays développés de prendre un nouvel engagement en faveur du développement, de s'engager à libéraliser les échanges et à supprimer les tarifs douaniers prohibitifs, notamment ceux qui frappent les produits en provenance des pays en voie de développement.

128. La troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui doit se réunir au printemps de l'an prochain à Santiago du Chili pourrait permettre à ce nouvel engagement d'être pris.

129. Mais si nous ne pouvons pas nous assurer la collaboration des pays développés pour atteindre nos objectifs dans le cadre de la CNUCED, il nous faudra recourir à d'autres méthodes de persuasion. Les résultats obtenus par les récentes négociations de Téhéran sur le pétrole, dans le cadre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, sont intéressants à cet égard car ils montrent une fois de plus l'importance des négociations collectives.

130. Prenant la parole à cette occasion, mon souverain a souligné que, s'il est vrai que les prix des produits d'exportation de cinq grands pays industriels du monde se sont accrus de 3 p. 100 au cours des trois dernières années — selon les statistiques des Nations Unies —, les redevances perçues pour chaque baril de pétrole ont, elles, diminué en termes réels. Ainsi, la première Décennie du développement s'est révélée n'être qu'un geste vain pour ce qui est des pays en voie de développement et des pays producteurs de pétrole.

131. Mus par des objectifs et des intérêts communs, les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont fait la

<sup>6</sup> Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

preuve de l'efficacité d'une position commune dans les négociations collectives. Je ne doute pas que ce qui a pu être obtenu pour le pétrole puisse l'être également pour d'autres matières premières. J'espère cependant que les pays développés feront montre d'une souplesse plus grande et d'une coopération plus étroite avec la CNUCED, plutôt que de s'exposer à rencontrer une opposition unifiée des pays en voie de développement.

132. Pour la première fois dans l'histoire, la question de la survie humaine a été élargie de façon à ne pas se limiter seulement aux menaces posées par les guerres et les armements, mais à envisager aussi celles qui pèsent sur l'environnement dans son ensemble. Le défi, la tâche qui se posent à l'humanité d'aujourd'hui englobent tous les aspects de la vie de l'homme et de son milieu. Nous devons apprendre à gérer les ressources de la terre de manière à ce que le progrès économique et social soit possible.

133. En Iran, le Ministère des ressources naturelles, la Société pour la préservation des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que d'autres organisations connexes ont été chargés de mettre au point, dans le cadre de notre plan de cinq ans, un plan d'ensemble visant à résoudre le problème dans tous ses aspects.

134. Nous sommes tous conscients de l'importance accrue qu'on attache à la mer, à l'exploitation et au contrôle de l'espace océanique. La déclaration de principes adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session<sup>7</sup> a, en fait, jeté les bases juridiques nouvelles du règlement des problèmes qui se poseront à l'avenir à propos du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol.

135. Il faut que nous ne ménagions aucun de nos efforts afin de définir le régime des mers et de créer un mécanisme international efficace qui permette réellement de protéger ce patrimoine commun de l'humanité.

136. Le tableau que je viens de brosser n'est pas des plus brillants, mais il est cependant plein de promesses et d'espoir. Les Nations Unies n'ont pas toujours réussi à traiter certains de nos problèmes. Mais voilà que commence à croître l'intérêt du centre que constituent les Nations Unies, centre où tous les pays peuvent unir leurs forces pour venir à bout des problèmes qui se posent à toute l'humanité. Je partage entièrement l'avis du Secrétaire général, qui nous a déclaré que, sur le chemin tracé par la détente actuelle, le moment d'une grande alliance nouvelle de tous les peuples est venu afin de lutter contre les ennemis communs qui sont la pauvreté, l'injustice, la misère physique et morale et la détérioration rapide de la beauté de notre planète et des éléments qui y rendent la vie possible. Ces dangers et ces défis doivent recevoir une priorité plus grande que les questions qui divisent actuellement les nations.

*La séance est levée à 12 h 50.*

<sup>7</sup> Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2749 (XXV) du 17 décembre 1970.

